

IRC – UNCL 2008

RÈGLEMENT DU TROPHÉE MANCHE

PREAMBULE - OBJECTIFS DU TROPHÉE MANCHE

Le TROPHÉE MANCHE permet de classer entre eux tous les bateaux ayant participé aux épreuves citées ci-dessous (Article 3), certaines en collaboration avec le Royal Ocean Racing Club RORC. Il a pour but de promouvoir la participation d'un plus grand nombre de voiliers jaugés IRC, au moyen d'un classement général sur ce circuit. Le format de ces courses sera choisi par les clubs organisateurs, parcours techniques (« bananes »), régates côtières ou courses croisières d'une distance supérieure à 70 milles nautiques.

ARTICLE 1 – REGLEMENT

Le TROPHÉE MANCHE est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le TROPHÉE MANCHE 2008 est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV), avec les concours de :

Société des Régates de Calais **SRC**
Yacht Club de la Mer du Nord **YCMN**
Yacht Club Boulonnais **YCB**
Cercle de la Voile de Dieppe **CVD**
Société des Régates du Havre **SRH**
Deauville Yacht Club **DYC**
Yacht Club de Granville **YCG**
Société Nautique de la Baie de Saint Malo **SNBSM**
Yacht Club de Dinard **YCD**
Yacht Club du Val André **YCVA**
Cercle de Voile de Portrieux **CVPx**
Et du Royal Ocean Racing Club, **RORC**

ARTICLE 3 – PROGRAMME ET CALENDRIER

Onze épreuves sont prises en compte pour le TROPHÉE MANCHE :

Manche Ouest	Manche Est
21-24 mars Grand Prix IRC de la Manche Ouest CVPx - SNBSM - YCD - YCG	26 - 27 avril BANANA'S CUP CVD
1er - 4 Mai Les trois jours d'Armor YCVA	3-4 mai Cervantès Trophy Cowes-Le Havre RORC - SRH
26-28 juillet Dinard - Jersey - Dinard YCD	10-12 mai Grand Prix de la Côte d'Opale SRC – YCMN – YCB
15-17 août Branle bas de régates SNBSM	28-31 Mai National IRC DYC – SRH - SRCO
27-28 septembre Granville - Jersey - Granville YCG	13-15 juin Trophée Toyota Tsusho SRH
11-12 juillet Cowes - Dinard - Saint Malo Race RORC – SNBSM – YCD	

ARTICLE 4 – VOILIERS

Sont admis à participer au TROPHÉE ATLANTIQUE les voiliers jaugés IRC, inscrits et classés à au moins une compétition annoncée dans l'Article 3.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Le club organisateur d'une épreuve doit fournir les classements généraux à l'UNCL avec

- Le N° de Voile (identifiant principal)
- Le Nom de Baptême du Bateau (identifiant secondaire)
- Le Nom pour la Course
- Le Type de Bateau
- Le TCC
- Le nom du propriétaire ou skipper
- Le Club dans lequel le propriétaire ou skipper est inscrit

ARTICLE 6 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

6-1 Classement individuel

Le TROPHÉE MANCHE annuel se présente sous la forme d'un classement individuel de bateaux, ensemble bateau - propriétaire/skipper indissociable.

Le classement du TROPHÉE MANCHE se fait en cumulant les points que chaque voilier aura obtenus lors des compétitions citées ci-dessus. Le vainqueur de chaque classe du TROPHÉE MANCHE est celui qui a obtenu le plus de points en additionnant ses cinq meilleurs résultats en points dans les compétitions du TROPHÉE MANCHE.

6-2 Définition des classes

Pour le classement général, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient IRC :

- Classe 1: TCC supérieur ou égal à 1,060
(classes 1, zéro et super zéro du RORC)
- Classe 2: TCC compris entre 1,020 et 1,059
(partie haute de la classe 2 du RORC)
- Classe 3: TCC compris entre 0,991 et 1,019
(partie basse de la classe 2 du RORC)
- Classe 4: TCC inférieur ou égal à 0,990
(classe 3 du RORC)

6-3 Établissement des classements :

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins cinq bateaux au départ. Si une ou plusieurs classes comprennent moins de cinq bateaux, le club organisateur regroupera les classes en série de telle façon que les courses soient organisées avec au moins cinq bateaux dans chaque série. Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de point en fonction de son classement général dans sa classe ou dans sa série selon la table de Cox-Sprague disponible sur le site UNCL.

L'UNCL est en charge du classement du TROPHÉE MANCHE. Il est de la responsabilité des clubs de faire parvenir à l'UNCL le classement général de leur compétition avec l'ensemble des renseignements prévus dans l'article 5. L'UNCL adressera à tous les clubs du TROPHÉE MANCHE et mettra sur son site après chacune des épreuves le classement général provisoire puis définitif du Trophée. Chaque club désignera un responsable du TROPHÉE MANCHE pour son plan d'eau afin d'assurer la liaison avec le Centre de Calcul IRC. Il sera transmis par mail une affiche sur le Trophée pour que les clubs puissent en assurer la promotion.

ARTICLE 7 – DEPARTAGE DES EGALITES

A l'issue du TROPHÉE MANCHE, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera obtenue en tenant compte du résultat à l'épreuve ayant le plus de participants dans la classe.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

La remise des prix sera assurée par l'UNCL durant le Salon Nautique de Paris.

ARTICLE 9 – FINALE

Les premiers de chaque classe seront qualifiés pour la finale des TROPHÉES UNCL. Cette finale sera organisée courant Novembre par l'UNCL. L'avis de cette finale sera envoyé aux clubs organisateurs du Trophée et mis sur le site UNCL courant Septembre. La remise des prix de cette finale aura lieu pendant le dîner annuel de l'UNCL organisé à l'occasion du Salon Nautique de Paris.